



Conseil général Bousens

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL GENERAL DE BOUSSENS
DU JEUDI 22 JUIN 2017**

- Présidence : Mme Barbara GRIVEL, Présidente
- Présents : 36 membres
- Excusés : 8 membres, soit :
MM. Bernard Becherraz, Pierre-Alain Collet, Fabio De Angelis, Steve Fahrni, Philippe Martin,
Mmes Teresa Corbaz, Claudine Longchamp, Chantal Seiffert
- Absents : 3 membres (non excusés) soit :
M. Michel Arnaud, Silvano Cardamoni
Mme Ursula Marclay

ORDRE DU JOUR

- 1.- Appel, adoption du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2016, assermentation de nouveaux membres du Conseil Général, communications du Bureau du Conseil et de la Municipalité.
2. Préavis municipal N° 1/2017 relatif à une demande de crédit de CHF 65'000. —pour la réfection de la place de jeux du centre du village.
3. Préavis municipal N° 2/2017 relatif à l'adoption des comptes et du rapport de gestion 2016.
4. Election du président, du vice-président, des scrutateurs et des membres des commissions de gestion et des finances.
5. Divers.

1. APPEL, ADOPTION DU PROCES-VERBAL, ASSERMENTATION DE NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL GENERAL, COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL ET DE LA MUNICIPALITE

L'ordre du jour est approuvé.

La secrétaire procède à l'appel.

Le PV de la séance du Conseil Général du 15 décembre 2016 est adopté.

La présidente procède à l'assermentation d'un nouveau membre, soit Monsieur Philippe Monod. Notre conseil général est maintenant composé de 47 membres.

COMMUNICATION DU BUREAU

Le bureau n'a pas de communication.

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE

Madame la syndique nous informe que la route cantonale RC 303 reliant Boussens à Bettens sera fermée à la circulation du lundi 26 juin au vendredi 21 juillet en raison de la construction d'un passage sous la route pour la gravière Mont-de-Melley.

D'autre part, la Municipalité a constaté une augmentation des voitures ventouses sur les places de parc publiques de Boussens. Elle a donc décidé de limiter toutes les places de stationnement publiques du village à 4 heures et ceci du lundi au vendredi. Par contre, les places de parc de la grand salle restent, quant à elles, limitées à 4 heures 7 jours sur 7. La publication dans les journaux n'a fait l'objet d'aucune opposition et la mise en œuvre interviendra cet automne.

Le week-end de l'Ascension, une quarantaine de Boussinois Suisses se sont rendus à Boussens France afin d'y célébrer le 30^{ème} anniversaire du jumelage.

La Municipalité nous invite déjà à bloquer le week-end de l'Ascension 2018, en effet, nos amis de France sont attendus chez nous pour fêter ce jumelage. Elle remercie particulièrement M. Dominique Berset pour l'organisation.

Un remerciement est également adressé aux organisateurs des « Féeries » qui ont eu lieu le week-end du 16 au 18 juin, qui fût à nouveau une belle édition.

La fête du 1^{er} août aura lieu, comme à son habitude, le 31 juillet et la gym dames a accepté de s'occuper de la partie festive de cette manifestation et la Municipalité les en remercie d'avance.

Les bureaux de l'administration communale seront fermés du 31 juillet au 11 août.

D'autre part, Madame la Syndique nous informe que le rapport annuel 2016 du SDNL est à disposition.

2. PREAVIS MUNICIPAL N° 1/2017 RELATIF A UNE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 65'000.—POUR LA REFECTION DE LA PLACE DE JEUX DU CENTRE DU VILLAGE

Monsieur Jean-Claude Mounir, rapporteur de la commission des finances, nous donne lecture du rapport, avec avis favorable.

Monsieur Jérôme Lancia demande qu'elle est la différence de prix entre la pose de dalles antichocs, choix fait par la Municipalité, et un sol coulé.

Monsieur Laurent Borgeaud demande qu'il ne serait pas possible d'aménager un chemin depuis la Condémine jusqu'à la place de jeux.

Monsieur Claude Champion répond que la différence de prix entre les deux sols est d'environ CHF 15'000.—et en ce qui concerne le chemin, il se demande si cela va apporter un plus, qu'il n'est pas prévu, mais que la Municipalité en prend note.

D'autre part il est également demandé de prévoir un banc à l'ombre.

Là, la Municipalité en prend aussi note.

Monsieur Guy Hanggeli demande s'il ne vaudrait pas mieux de représenter le préavis N° 1/2017 en y incluant les différentes demandes.

Monsieur Claude Rapin suggère d'entreprendre les travaux tels que présentés et d'entreprendre les éventuelles demandes à condition de ne pas dépasser le crédit.

Madame la syndique propose donc de réaliser la réfection de la place de jeux selon le préavis et qu'effectivement si le crédit laisse une marge, il y a toujours possibilité de faire le chemin de la Condémine à la place de jeux.

Plus personne ne demandant la parole, Madame la Présidente passe au vote.

Le Préavis N° 1/2017 est adopté à l'unanimité.

Elle nous donne également lecture de l'extrait de PV qui lui est aussi adopté à l'unanimité.

3. PREAVIS MUNICIPAL N° 2/2017 RELATIF A L'ADOPTION DES COMPTES ET DU RAPPORT DE GESTION 2016.

Monsieur Laurent Borgeaud, rapporteur de la commission de gestion, nous donne lecture du rapport avec avis favorable.

Madame Liliane Deppierraz demande si les frais d'avocat concernent principalement les deux cas mentionnés dans le rapport.

Madame la Syndique répond par l'affirmative.

Plus personne ne demandant la parole, Madame la Présidente passe aux votes sur les comptes, puis sur la gestion. Les deux votes sont adoptés à l'unanimité.

Elle nous donne également lecture de l'extrait de PV qui lui est aussi adopté à l'unanimité.

4. ELECTION DU PRESIDENT, DU VICE-PRESIDENT, DES SCRUTATEURS ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DE GESTION ET DES FINANCES.

Election de la Présidente : Madame Barbara Grivel, Présidente, cède sa place à Monsieur Dominique Berset, vice-président. Madame Barbara Grivel se représente et personne ne fait d'autres propositions. Madame Barbara Grivel est réélue à l'unanimité.

Election du vice-président : Monsieur Dominique Berset se représente et là non plus il n'y a pas d'autres propositions. Monsieur Dominique Berset est réélu à l'unanimité.

Election des scrutateurs : comme le veut la coutume et n'ayant pas d'autres propositions, Madame Claudine Longchamp et Monsieur Steve Moro, scrutateurs-suppléants, deviennent scrutateurs et sont élus à l'unanimité.

Election des scrutateurs-suppléants : Messieurs Guy Martin et Jean-Jacques Chanson, scrutateurs se représentent et sont élus à l'unanimité.

Commission de gestion : MM. Michel Bally, Mirko Bonfadelli, Laurent Borgeaud et Thomas Gasser se représentent et sont réélus à l'unanimité.

Commission des finances : MM. Jean Rossier, Jean-Claude Mounir, Claude Rapin et Guy Hanggeli se représentent et sont réélus à l'unanimité.

5. DIVERS

Messieurs Jean-Jacques Chanson et Philippe Monod reviennent sur la limitation de stationnement des véhicules dans le village.

Madame la syndique répète que toutes les places publiques du village, que ce soit vers le tennis, à la Grand-Rue, vers Ménétrety, sont limitées à 4h heures du lundi au vendredi, à l'exception des places de parc de la grande salle qui elles sont limitées 7 jours sur 7. Effectivement la Municipalité s'est aperçue que de plus en plus de personnes stationnent sur ces places et laissent les véhicules des heures, voir des jours et même des semaines. Sullens et Bournens ont adopté la même politique.

Monsieur Laurent Borgeaud demande si l'on ne peut pas parquer sur le chemin utilisé par les Féeries.

Monsieur André Baumann s'oppose complètement à cette proposition et Monsieur Jean-Jacques Chanson de préciser qu'il lui semble que le règlement interdit le parking dans les chemins de la commune.

Monsieur Claude Hanggeli demande si le rétrécissement du passage devant la nouvelle construction sur l'emplacement du battoir va bientôt être rétabli et qu'il y aurait avantage à faire activer les choses, car c'est un passage dangereux.

Monsieur André Baumann fait également remarqué que ce passage est dangereux lorsqu'il s'agit de le passer avec sa moissonneuse et précise que s'il devait choisir entre une voiture venant en face ou une maman avec sa poussette, il choisirait la poussette, le cimetière étant juste en face.

Monsieur Pascal Chatelan précise qu'en principe les extérieurs doivent être terminés à mi-juillet et qu'il y a effectivement un peu de retard. Mais que ce rétrécissement a été mis en place pour la sécurité des piétons.

Monsieur Fredy Gaudard demande comment a été prise la décision de mettre des grandes tuiles sur le nouveau bâtiment du battoir.

Monsieur Pascal Chatelan répond que la Municipalité a suivi le règlement du plan de quartier.

Monsieur André Baumann demande qui s'occupe de la sécurité pendant les Féeries.

Madame la syndique répond que c'est le comité des Féeries qui s'en occupe et que c'est soumis au canton pour acceptation.

Monsieur André Baumann se plaint également des déchets que laissent les Féeries et les feux d'artifices dans les champs et ceci surtout au niveau du fourrage qui est dangereux pour le bétail.

Madame la syndique fait remarquer à Monsieur Baumann que cela fait maintenant plusieurs années qu'on lie les Féeries et qu'elle ne comprend pas la virulence des propos de Monsieur Baumann.

Plus personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

Il est 21h20

Un petit apéritif agrémenté de pizzas sont servis à l'issue de la séance.

La Présidente

La secrétaire